

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
COMMUNE D'HALLINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit le cinq avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel Prévost, Maire, après convocation en date du 27 mars 2018, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Membres Présents : MM Philippe Mathon, Géraldine Paque, David Lemanissier, Ingrid Vanpouille, Jean-Paul Rémond, Alexandra Chochoi, Christine Seillier, Charline Dufay, Annie Favière.

Mme Nadine Duquesne a délégué son mandat à Mme Alexandra Chochoi

M. Yannick Dufossé a délégué son mandat à Mme Christine Seillier

M. Jacky Desquierez a délégué son mandat à M. Philippe Mathon

Membres absents et excusés : M. Sylvain Gremont, M. Paul Decroo

Madame Alexandra Chochoi a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1* Adoption du précédent procès-verbal de la réunion de conseil municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 27 décembre 2017 et signe les délibérations s'y rapportant.

2* FINANCES - Présentation et vote du Compte Administratif de l'exercice 2017

M. le Maire informe l'assemblée que les documents budgétaires : compte administratif, compte de gestion, budget primitif ont tous été étudiés, articles par articles, lors de la commission des finances et d'urbanisme qui a eu lieu le 22 mars 2018. Donc il passe la parole à M. Philippe Mathon, adjoint délégué aux finances qui présentera ces documents budgétaires par chapitres et seront également votés par chapitres.

M. Mathon fait un bilan de l'année écoulée. En effet, il ressort un excédent de fonctionnement tout en ayant commencé l'année avec un déficit reporté de 2016, les dotations diminuées et les impôts non augmentés. Et en section d'investissement, Il ressort un petit excédent sachant que la tranche 0 de l'église est réglée en totalité il restera qu'un petit reliquat de maîtrise d'œuvre. Il termine en stipulant que ceci est dû à une gestion saine et rigoureuse.

Après que l'adjoint aux finances a présenté le compte administratif par chapitres, Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser délibérer le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe Mathon, Adjoint aux finances, le conseil Municipal a voté à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2017 qui laisse ressortir un résultat de fonctionnement excédentaire de 48 407.00 € et un résultat d'investissement excédentaire de 81 226.63 €.

3* FINANCES - Présentation et Vote du Compte de gestion de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures chacun des soldes figurant au bilan 2017, déclare à l'unanimité que le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2017 est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4* FINANCES - Affectation du résultat de l'exercice 2017

Le conseil Municipal à l'unanimité affecte le résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2017 de 48 407.00 € au compte ROO2 du Budget primitif de l'exercice 2018.

5* FINANCES – Présentation et vote du Budget Primitif de l'exercice 2018

Avant de présenter le Budget, M. le Maire fait remarquer que les frais de personnel seront diminués, puisque les deux agents en retraite ne seront pas remplacés. Par ailleurs, M. Mathon signale que les excédents minimes ne permettront pas de programmer beaucoup d'investissement, seulement les restes à réaliser de 2017 et des travaux primordiaux car il faut déjà prévoir 91 000.00 € pour le remboursement des emprunts.

Ensuite M. Philippe Mathon, Adjoint aux finances, présente le budget primitif de l'exercice 2018. Il s'équilibre à 775 000.00€ en section de fonctionnement et à 213 000.00 € en section d'investissement.

Le conseil municipal vote à **l'unanimité** du Budget Primitif de l'exercice 2018.

6* PERSONNEL TERRITORIALE - Médecine Professionnelle et Préventive

La commune va signer une convention d'adhésion au centre de gestion de la fonction publique du Pas-de-Calais pour bénéficier d'un service médical professionnel et préventif délocalisé sur Saint-Omer.

7* QUESTIONS DIVERSES :

- a) **Le Personnel territorial** > au vu des départs en retraite, M. le Maire signale que les postes d'adjoints administratif principal et technique ne seront pas pourvus.
Le service technique restera avec 2 postes titulaires et ½ poste contractuel
Le service administratif restera avec 2 postes ½ titulaires
- b) **La RUCHE** > si un jour l'Association Immobilière Hallinoise décide de céder ses immobilisations, la commune ne laissera pas partir ce patrimoine hallinois.

9* Informations générales :

- **Décision Municipale** > bilan de l'Ad'ap
- **Commande groupée pour le sel de déneigement** > Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec la CAPSO et le marché ainsi que toutes pièces s'y rapportant
- **Remerciements** de Perrine et David Magnier pour la célébration de leur mariage

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour la séance est levée.

La Secrétaire de séance,